Bibliothèque cantonale Sion

№ 134 — 6me année | Le numéro 5 centimes | Samedi 14 Novembre 1908

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	**6.50**	**3.25**	**2.—**
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . .	**11.—**	**5,50**	**3.—**
Envoi par numéro . .	13.60	6.80	3.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance.
Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. **0.60** par semestre.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée

Administration & Expédition :
SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace . . .	0.10	0.20	0.30
Réclames		0.40	

Minimum d'insertion 1 franc.

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" à Sion

Hâtez-vous !

Lots

Les derniers billets de la Loterie d'argent de Planfayon envoi contre remboursement.

Bureau central
rue de Lausanne, 50, **Fribourg**
Tirage 22 décembre

Bon tabac à fumer

5 Kos.	de tabac, doux et fin	fr. 2.15 et 2.50
5 „	de tabac en feuilles	fr. 2.80 et 3.60
5 „	de tabac, extra-fin	fr. 4.25 et 4.90
5 „	de tab., tr. fin, feuilles	fr. 5.20 et 5.80
5 „	de tabac, Maryland	fr. 7.— et 7.50

A chaque sorte on ajoute 50 bons cigares à titre gracieux.

End-Huber Muri, (Argovie).

Chaussures
Wilh. Gräb
Zurich
4 Trittligasse 4

Marchandise garantie et solide

Catalogue illustré (contenant 400 articles) gratis et franco entre autre, articles recommandés :

	Frs.
Souliers forts p. ouvriers	7.80
Bottines à lacer, pour hommes, très fortes .	9.—
Bottines élég., avec bouts, à lacer, pour hommes	9.40
Pantoufles pour dames .	2.—
Bottines à lacer, très fortes, pour dames . .	6.40
Bottines élégantes, avec bouts, à lacer, p. dames	7.20
Souliers pour fillettes et garçons No. 26 à 29	4.20
„ 30 à 35	5.20

Envoi contre remboursement
Echange franco
Maison de toute confiance, fondée en 1880.
ACHAT ECHANGE VENTE DEPOSE

SENORITA

TONDEUSES 6-12 pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 3 et 7 mm. fr. 5.50. La même coupe 3,7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 3.50. La même avec une seule vis, 4,50

Rasoir diplômé pour coiffeurs, évidé, garanti 5 ans avec étui 2.50. Cuir à rasoir avec étui et pâte 1.— Tasse nickel pour la barbe 1.— Poudre de savon, la boîte 0.50 Pinceaux à barbe 1re qualité 0.50

Armes à feu

Flobert fr. 2.50
Revolver 6 coups 7 mm. depuis „ 5.50

Machines à coudre de fr. **45.** Rabais important aux marchands. — Catalogue franco.

Nouveau rasoir mécanique Franklin garanti, impossible de se couper, avec 2 lames de rechange; le tout dans un bel écrin,
PRIX: **5 francs**

Nouvelle lampe électrique de poche, garantie et incomparable comme force de lumière. Prix 2 fr. Batterie de rechange, 1re qualité et garantie. Force 4-6 Volt.

Prix 80 ct.

Envoi contre remboursement.

Ls. ISCHY, fabricant, Payerne S.

Machines à coudre américaines

Importation directe et seul concessionnaire pour la Suisse

Davis à entraînement vertical
Davis à navette centrale
Sterling à navette vibrante, etc.

Grande facilité de paiement

Catalogues et échantillons de couture expédiés franco sur demande

10 ans de garantie sur facture

Pianos et Harmoniums de fabrication américaine.

Poussettes et Régulateurs

J. F. DONZÉ, mécanicien,
au Landeron, (Neuchâtel)

Certificat.

Le soussigné agé de 68 ans était atteint depuis longtemps d'une ponction douloureuse à la poitrine gauche, sueur nocturne, privation de sommeil, éructation, tremblement des mains, marche vacillante et lipopsychie. La cure de deux mois par le traitement par correspondance de la Clinique **„Vibron"** à **Wienacht** (autrefois la Clinique Glarus) a produit un résultat surprenant. Le soussigné se porte tellement bien comme il en peut être conforme à son âge. Il ne fait que donner des marques de sa gratitude en vous autorisant à la publicité de ce certificat. Bergasse 4 Calw Wurtemberg, le 8 Juin 1907. Martin Loercher Certifié l'authenticité de la signature. Calw, le 8 Juin 1907. La Municipalité: Uhz. Adresse Clinique **„Vibron" Wienacht,** près Rorschach, Suisse. 888

Loterie Royale Hongroise

autorisée par le Gouvernement royal hongrois et contrôlée par le Ministre des Finances

offrant les plus grandes chances parmi toutes les loteries similaires

125,000 BILLETS dont 62,500 GAGNANTS

Un gagnant sur deux billets

La somme totale des gains se monte à **16,457,000** couronnes, soit plus de **17,000,000** francs

Le gros lot en cas heureux est de

UN MILLION DE COURONNES

(1,000,000 de Couronnes)

En outre des gros lots de 600,000, 400,000, 200,000, 2 de 100,000 2 de 90,000, 2 de 80,000, 70,000, 3 de 60,000, 1 à 50,000, 3 à 40,000, et un grand nombre de 30,000, 25,000, 20,000, 15,000, 10,000, etc., etc.

Prix officiel pour le 1er Tirage :

12 fr. 60 pour un billet entier. 6 fr. 30 pour un 1/2 billet
3 fr. 15 pour un 1/4 de billet.

Tous les lots sont payés en espèces et immédiatement après le tirage. A chaque ordre est joint le plan officiel et le règlement de la loterie. Après chaque tirage la liste officielle des numéros gagnants est envoyée immédiatement.

Pour s'assurer la participation veuillez remettre l'ordre le plus vite possible, le 1er tirage ayant lieu les

19 et 21 Novembre
A LA BANQUE
A. GÆDICKE
BUDAPEST, rue Kossuth Lajos, 11

LETTRE D'ORDRE

Pour recevoir les Billets il suffit de remplir cette lettre d'ordre et de l'adresser (recommandée si elle contient des billets de banque ou des chèques)

à la banque A. GAEDICKE, rue Kossuth Lajos, à Budapest (Autriche-Hongrie)

Pour Budapest, les lettres simples cotent 25 cent., les lettres recommandées 50 cent.

Monsieur **A. Gaedicke,** à Budapest,
Veuillez m'envoyer par retour du courrier :

..... **billet entier . . . .** à **12 fr. 60**
..... **demi-billet . . . . .** à **6 fr. 30**
..... **quart de billet . .** à **3 fr. 15**

pour la 1re Série de la 23me Loterie Royale Hongroise.

Je vous remets ..... *francs et* .....*centimes en billets de banque, ou timbres-poste, ou par mandat, ou vous ponvez faire l'envoi contre remboursement. Je paierai en plus les frais de poste.*

Nom et prénoms: .....

Rue et Numéro: .....

Ville: .....

Remplir cette lettre d'ordre le plus tôt possible, et l'envoyer à la BANQUE A. GAEDICKE, 11, rue Kossuth Lajos, BUDAPEST (Autriche-Hongrie).

LOTERIE
ROYALE HONGROISE
Privilégiée, Autorisée et Contrôlée par l'État
125.000 Billets. 62.500 Lots
Un billet sur deux gagne un lot
Avec un seul billet, on peut gagner la somme de

1.000.000
de Couronnes
ou l'une des sommes suivantes :

800000
700000
690000
680000
670000
660000
650000
640000
630000
620000

etc. etc., ensemble 62.500 lots formant un total de

16 Millions 457.000 Couronnes

1 Couronne vaut 1 fr. 05
100 Couronnes valent 105 Francs

Tous les lots sont payés en espèces et leur paiement est officiellement garanti.

La liste officielle des numéros gagnants est envoyée après chaque tirage à tout possesseur d'un billet.

Nous acceptons dès maintenant et jusqu'au
21 Novembre 1908
les commandes de billets pour la 1ère Série dont le prix est fixé officiellement comme suit :

Billet entier	Demi-Billet	Quart de Billet
12 fr. 60 c.	6 fr. 30 c.	3 fr. 15 c.

Les billets s'épuisant généralement longtemps avant le tirage, on a tout intérêt à ne pas différer sa commande.

Banque Fritz Dörge
4, rue Kossuth Lajos, Budapest.

Lettre de commande.

Je prie la Banque Fritz Dörge, 4, Rue Kossuth Lajos, Budapest (Hongrie) de m'adresser :

.....**Billet entier à . . 12 Fr. 60**
.....**Demi-billet à . . 6 Fr. 30**
.....**Quart de billet à 3 Fr. 15**

Adresse (très complète et bien lisible) .....

Je vous remets ci-inclus la somme de.....

Guérison
par la méthode simple
J. Kessler
dans la plupart des cas de rhumatisme (aussi anciens), maux d'estomac persistants, goîtres et gonflement du cou, abcès dangereux, blessures etc. au moyen des remèdes simples et inoffensifs de
J. Kessler
succ. **Albin Müller, Eschenz,** Thurgovie. Certificats et attestations sur les résultats obtenus gratis et franco.

En 2-8 jours

les *goîtres* et toutes *grosseurs au cou* disparaissent: 1 flac. à **fr. 2.20** de mon *eau antigoitreuse* suffit. Mon *huile pour les oreilles* guéri tout aussi rapidement *bourdonnement* et *dureté d'oreilles*, 1 flacon **fr. 2.20**
S. FISCHER, méd.
à **Grub** Appenzell Rh.-E.) 78

„PELLICULINE"
Pommade antipelliculaire
Bergmann & Co., Zurich,
pour les soins de la tête. Après quelques jours d'emploi, cette pommade fait disparaître les pellicules. — Succès garanti. — Nombreuses attestations.
En vente chez **J. Erné, M. Ebener, E. Furter, Chs. Ganter, coiffeurs Sion.**

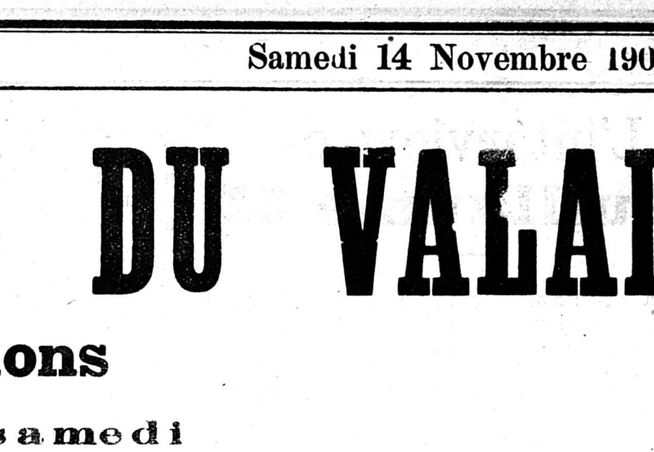

Avant de faire vos achats de chaussures, visitez le magasin de

E. & E. MOSONI RUE du GRAND PONT **SION**

Grand assortiment de chaussures en tous genres
Spécialité de souliers forts pour la campagne, garantis pour la solidité. Prix très avantageux

OCCASION *Stock de souliers de travail pour hommes, garantis de bonne qualité liquidés au prix de fr.* **7.50** *la paire*

J. E. MUGNIER
Rue de la Dent-Blanche SION

Ustensiles de ménage émaillés — Fer battu — Fer blanc — Verrerie — Toiles cirées - Nappes - Mercerie - Jouets etc.. PRIX RÉDUITS

Senn Weber & Cie. Olten (13529)
MARYLAND SENN
Les meilleurs Tabacs à pipe du Monde
SENN'S Maryland, coupe fine, (à 20, 30, et 40 ct. par paqt.)
SENN'S Portorico, cpe. moyen. „ „ „ „
SENN'S Varinas, coupe large (à 50, 60, et 70 cts. par paquet.
Marque „Acheteur exotique" — En vente partout
fournisseurs aux magasins
Inventeurs et seuls fabricants du véritable tabac **„Thee"** de Brômes, avec ruban rouge.

Voulez-vous une chaussure moderne **solide et à bon marché ?**
adressez-vous au Magasin
A. CLAUSEN, Sion RUE DE LAUSANNE
Souliers forts pr. Campagne. Caoutchouc, Jambières, Socques. Souliers sur mesures et Réparations.

Grandes chances de gains :
Différents prix de frs. 5000, 1000, 500, 100, etc., etc.
Tirage fixé définitivement au 21 décembre 1908.
Loterie d'argent de l'église de N. D. de Lourdes à Ried-Mörel.
Achetez vite les deniers billets. **Pour 5 francs,** payés d'avance, désormais **6 billets au lieu de 5 !** Les listes de tirage 0.20 cts. payable d'avance.
P. Imhof, curé, Ried-Mörel, Ht. Valais.

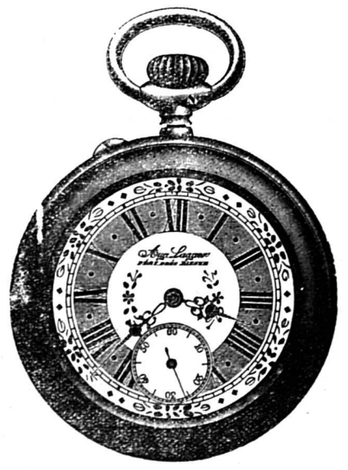

Voulez-vous une bonne Montre?

Ne gaspillez pas votre argent en achetant de la camelote aux colporteurs qui courent le pays. Demandez ma montre **«Ancre»** de précision à 11 à 21 rubis, réputée la meilleure pour agriculteurs, artisans, Prix-courant gratis. Pas de montre à vil prix, pas de Roskop., mais seuement des montres «ANCRE» de 1er choix, garanties.

Echanges d'anciennes montres. Pendules, réveils. Réparations de montres de toute provenance. Facilité de paiement pour personnes solvables.

HORLOGERIE
A. LAAGER, père
Péry près Bienne

L'interview de Guillaume II

La discussion sur l'interpellation Bassermann a continué mercredi au Reichstag. Tous les partis ont donné, mais, dans leur unanimité à déplorer la faute commise par le souverain, les orateurs ont exprimé à l'égard de ce dernier des sentiments dont la discordance a affaibli le blâme que tous souhaitent d'infliger.

Le chancelier n'a pas eu besoin d'intervenir.

M. Roth, de l'Union économique, proposait d'inscrire en tête de l'ordre du jour de jeudi la proposition de son parti tendant à l'envoi d'une adresse à l'empereur. Mais après un long débat, cette proposition a été repoussée. Les socialistes, les libéraux, les Polonais, les Guelfes, l'Union économique et le parti allemand des réformes ont voté compact en faveur de la proposition de M. Roth. Les autres partis ont voté contre.

La « grande remontrance » du Parlement de Berlin a pris fin ,sans aucune sanction, sans aucune adresse à l'empereur. Elle a pris fin aux cris de: « Bulow! Bulow! » car on eût désiré que le chancelier prît encore une fois la parole; mais M. de Bulow n'a pas daigné répondre.

BERLIN, 12. — Dans une séance de cabinet tenue mercredi soir, après la séance du Reichstag, le chancelier de Bulow, président du conseil des ministres de Prusse, a indiqué, dit-on, les grandes lignes de la communication qu'il devait faire jeudi à la commission du Conseil fédéral sur les affaires étrangères.

La « Gazette de Voss » affirme cependant que le chancelier de l'empire s'est borné à obtenir l'adhésion des ministres quant à la ligne de conduite à suivre.

De la relativité des émotions européennes

Du « Temps »:

L'Europe vient de passer deux mois dans des émotions variées, mais continues. Elle a été constamment agitée, pour des raisons diverses, mais avec une intensité pareille. C'est un cas psychologique qui mérite quelques réflexions.

En septembre, le Maroc et Moulay Hafid préoccupaient les chancelleries et troublaient les journaux. On suivait avec anxiété les allées et venues de la note franco-espagnole entre Paris et Saint-Sébastien, puis entre Paris et Berlin. L'Allemagne accepterait-elle la rédaction proposée? Adhérerait-elle aux garanties préalables? Ferait-elle au contraire trop de crédit aux assurances xénophiles de Moulay Hafid? Parlerait-on au nouveau sultan de l'acte d'Algésiras, avant ou après? C'étaient là des questions pressantes, ardemment discutées. L'Allemagne étudiait le papier franco-espagnol et ne l'acceptait que sous corrections. Le papier partait aussitôt pour de nouveaux voyages à travers la France et l'Espagne. Les corrections allemandes seraient-elles admissibles pour l'Espagne et pour la France? ou au contraire, une antinomie irréductible allait-elle se manifester?

Arrive octobre. Le 3, on apprend que l'Autriche va annexer la Bosnie, le 4, on apprend que la Bulgarie proclame son indépendance. L'Europe oublie soudain la note franco-espa- et elle consacre à l'Orient ses disponibilités d'émotion. Guerre turco-bulgare, guerre austro-serbe, peut-être guerre austro-russe: la matière est large. M. Isvolski voyage. Sir Edward Grey l'écoute. Le prince de Bulow l'attend. Pendant trois semaines on suit pas à pas les progrès de la crise. La Turquie arme. La ulgarie arme. L'Autriche arme. Wilbur Wright lui-même vole dans l'indifférence. Le baron d'Aerenthal occupe le devant de la scène. Rien de plus légitime en somme, car les évènements d'Orient sont graves. Ils modifient la carte. Ils changent l'équilibre. Mais il suffit qu'ils surgissent pour que ce qui, la veille, semblait difficile, impossible peut-être, se fasse le plus simplement du monde .La note franco-espagnole, après quelques circuits, retourne à Berlin. Et elle y est admise sans objections. Comment son sort avait-il éveillé tant de craintes? Suffisait-il que l'inquiétude latente prît une autre direction pour qu'on s'aperçût que la reconnaissance de Moulay-Hafid ne recélait pas les périls dont on l'avait crue chargée?

Trois semaines passent. Guillaume II parle. Et puis voici l'affaire des déserteurs. En Orient, rien n'est réglé. La Bulgarie négocie avec la Turquie. Mais l'accord n'est pas conclu. La Serbie se plaît à suivre les déplacements de son habile ministre des affaires étrangères. Mais elle reste excitée. L'Autriche ne cède rien de sa thèse primitive. Le slavisme souffle sur la Russie. On ne sait pas si la conférence se réunira. On ignore comment l'Orient recevra son nouveau statut. Peu importe. L'interview impériale d'abord, ensuite la question de Casablanca se saisissent de la vedette. En fin de colonne, modestement, la crise orientale — qui n'est plus « la » crise, puisqu'il y en a une autre — se dissimule, négligée de tous. Mais comme on est entraîné à frémir, on frémit pour autre chose. Ici encore l'inquiétude est justifiée: car tout litige franco-allemand peut avoir de lointaines répercussions. Ce qui l'est moins, c'est l'indifférence immédiate dont bénéficie le problème oriental: car ses données restent les mêmes. Une fois de plus, il apparaît que l'Europe ne peut pas s'émouvoir pour deux objets à la fois. De là à conclure qu'elle s'émeut à l'excès pour chacun de ces objets successifs, il n'y a qu'un pas.

En réalité, l'opinion publique est aujourd'hui dans un état de tension constante. Cette tension, il faut l'avouer, est entretenue par les journaux, qui après avoir fait vibrer sous leurs dépêches leurs fils télégraphiques, communiquent cette vibration à leurs lecteurs avec un zèle qui prouve leur conscience à les satisfaire. Il en résulte que tout accident ou même que tout incident obtient instantanément le maximum de retentissement. Ce retentissement est tel qu'il anéantit le reste. Au lieu d'un harmonieux concert où chaque question serait à son rang, on assiste à des tumultes alternants, auxquels on se livre sans restriction. Pour tout dire, l'opinion européenne manque de critique. Elle est la proie de l'instant qui passe, de la nouvelle qui éclate, du bruit qui vole, de l'inquiétude qui court. Elle appartient à chaque impression momontanément, mais totalement. Et, de ce fait, elle exagère l'émotion qu'elle ressent.

Un vieux philosophe de club, disait naguère: « Quand vous avez un ennui ,vieillissez-vous de dix ans par la pensée: vous verrez comme c'est apaisant. » Est-il indiscret d'offrir cette maxime aux réflexions de l'Europe? Si, en présence d'une difficulté donnée, elle songeait aux difficultés futures, elle y puiserait une réserve de scepticisme. Si l'on avait prévu la crise orientale quand on s'agitait si fort autour de la note franco-espagnole, on se fût moins inquiété du présent et l'on eût gardé pour l'avenir quelque réserve d'émotion. Si l'on avait pensé que l'affaire des déserteurs dût si complètement effacer dans les soucis européens les évènements balkaniques, on aurait suivi cette crise avec plus de sang-froid et de clairvoyance. Si l'on développait en un mot le sens du relatif, on aurait, en chaque occasion, plus de tenue et plus de force morale.

Ce serait un progrès pour tout le monde. Et tout le monde peut y collaborer .L'éducation de l'opinion est à faire. Résultera-t-elle des secousses successives auxquelles elle vient d'être soumise?

Le nouveau Conseil National

Bien qu'il y ait encore deux ballotages pour dimanche prochain et deux sièges à repourvoir par suite de la mort de MM. Ritschard et Kunzli, on peut déjà établir avec certitude la composition du nouveau Conseil national.

L'ancien comptait, à la fin de la période législative 1905-08: parti radical-démocratique, 105 députés, conservateur-catholique, 36, centre libéral, 16, groupe de politique sociale, 5, indépendants, 3, et socialistes, 2.

Les élections générales de 1908 modifient comme suit le groupement des partis: parti radical-démocratique, 104, conservateur-catholique, 35, centre libéral, 15, socialistes, 7, groupe de politique sociale, 4 et indépendants, 2. Les radicaux, la droite catholique, le centre, le groupe de politique sociale et les indépendants perdent chacun un siège, tandis que les socialistes en gagnent 5. Ils se retrouvent exactement avec le même effectif que dans la période législative 1902-05. Tous leurs candidats ont été élus avec l'appui des partis bourgeois, sauf de Dr Rickli, de Langenthal; mais il a évidemment obtenu bon nombre de voix de la Volkspartei et des radicaux.

Des 167 membres que comptait le Conseil national dans la dernière période, 149 lui reviennent après les élections. Les nouveaux élus sont au nombre de 16; ce sont MM. Greulich, Studer (Winterthour), Scheidegger, Rickli, Moll, von Hettlingen, Studer (Soleure), von Arx, Rothenberger, Eugster, Forrer, colonel Weber, Ferri, Vassali, de Preux, de Lavallaz, Besson et Perréard. Avec les deux députés qui seront élus en remplacement de MM. Ritschard et Kunzli, le nombre des nouveaux membres sera de 18. On voit donc que le peuple suisse est resté fidèle à ses traditions et qu'il ne change pas volontiers de mandataires.

Petites nouvelles de la Suisse

Les fanfares militaires

Nous croyons savoir que l'avant-projet de réorganisation de l'armée vise une transformation de nos fanfares militaires. Les fanfares de bataillon s'étant montrées souvent insuffisantes, on ne connaîtrait plus, dans l'infanterie, que des fanfares de régiment, recrutées avec plus de soin et vraisemblablement mieux dirigées. C'est dans cet esprit que l'on a nommé, cette année déjà, dans un certain nombre de régiments, des sergents-trompettes.

Quant aux bataillons, ils disposeraient de quatre clairons. On s'est déjà préoccupé de retrouver un certain nombre d'anciens airs pour clairons, qui ne sont point des emprunts faits au pays voisins, mais des mélodies d'origine essentiellement helvétique. Les essais faits à cet effet soit au premier bataillon de carabiniers soit aux écoles de recrues de Lausanne, au courant de cette année, ont donné des résultats favorables. (Liberté).

Protection des animaux

L'Union romande de la protection des animaux a tenu sa 22e assemblée annuelle, dimanche 8 novembre, à Morat, devant un public nombreux et sympathique.

La séance administrative débuta par l'audition du rapport d'activité présenté par le secrétariat, à la suite duquel M. Aug. Rey, président, adressa quelques paroles d'encouragement à l'auditoire.

M. Eug. de Budé, poursuivant son travail sur les bêtes calomniées, a réhabilité la chauve-souris; il a parlé des préjugés qui, de tout temps, ont fait passer cette bête utile pour malfaisante et a montré les services qu'elle rend à l'agriculture qui plus que jamais a besoin de ses défenseurs.

Grand Conseil

Séance de jeudi, 12 novembre

Présidence de M. Dr. A. Seiler.

Le rapport de la Caisse hypothécaire et d'épargne — Une interpellation sur l'achat des actions Brazier

Après avoir liquidé un certain nombre de recours en grâce, le Grand Conseil aborde l'examen du rapport de la Caisse hypothécaire et d'épargne. MM. Joseph Ribordy et Jules Zen-Ruffinen, ancien conseiller d'Etat, rapportent.

La commission a pris connaissance avec satisfaction du résultat de l'exercice écoulé qui donne un bénéfice de fr. 132,000 en chiffre rond et a pu ainsi constater le réjouissant développement de l'établissement, ce qui prouve la confiance que lui témoigne la population du canton. Elle félicite la Direction. Elle a néanmoins le regret de devoir enregistrer une perte d'une cinquantaine de mille francs sur les actions Brazier achetées en 1905.

En ce qui concerne cet achat, la commission reconnaît que les valeurs Brazier ne devraient pas figurer dans le portefeuille de la banque; car le règlement interdit tout achat de valeurs industrielles. Ces actions ont été achetées au nombre de 250; elles étaient cotées alors à fr. 368,50. Dans son rapport de 1906 sur la gestion de la Caisse hypothécaire, M. le député Salzmann a rendu le Grand Conseil attentif sur l'existence de ces valeurs en portefeuille; une partie avait été liquidée et l'on devait les faire disparaître complètement dès l'année suivante; mais depuis les cours n'ayant pas été favorables cela n'a pu être mis à exécution.

La commission estime que la Haute Assemblée n'a pas aujourd'hui à s'occuper de l'irrégularité de l'achat des actions Brazier. Cette question incombait aux précédents Grands Conseils.

Elle propose d'approuver la gestion de la Caisse hypothécaire et d'en donner décharge à la Direction et au Conseil d'administration en émettant les deux postulats suivants: 1. Que les commissions chargées de l'examen de cette gestion soient nommées désormais à la session de novembre et convoquées avant la session de mai; 2. Que le Conseil d'Etat soit invité à étudier la question de la création d'un organe pour une surveillance plus exacte des agences de la banque.

M. le député Eugène de Lavallaz prend la parole. Il avait précédemment annoncé par la voie des journaux qu'il poserait devant le Gd Conseil la question des responsabilités dans l'affaire des actions Brazier.

« Vous vous attendiez sans doute, dit-il en substance, à une discussion un peu vive. J'espère qu'il n'en sera rien. Je ferai tout mon possible pour exposer la question d'une manière calme et objective. Je me serais même dispensé de la reprendre dès le commencement si je n'avais appris qu'elle était tout à fait inconnue de la part de nombre de députés du Haut-Valais qui ne lisent pas les journaux du Bas-Valais. L'un d'eux, des plus compétents, m'a déclaré que ce n'est qu'en arrivant à Sion pour la présente session qu'il en a eu connaissance. Quant à moi, il y a un an, j'ignorais qu'il y eut des actions Brazier au portefeuille de la banque cantonale. C'est un financier qui ne fait pas partie du Grand Conseil qui m'a dit: « Savez-vous que la Caisse hypothécaire a en portefeuille un assez grand nombre d'actions Brazier. Ces actions, qui étaient montées à un taux excessivement élevé sont descendues à un taux excessivement bas et c'est une grosse perte pour le canton. » Je ne pensais plus guère à cet entretien. Lorsque je fus nommé membre de la commission chargée de l'examen de la gestion de la banque cantonale, il me revint à l'esprit et je me dis qu'il y avait là quelque chose à faire. Les actions Brazier qui étaient encore 335 fr. l'année dernière ,sont tombées ensuite à 50 fr.. J'ai mis la commission, lors de sa réunion au courant de ce que je savais et c'est sur ma demande que M. le directeur de la banque s'est mis à notre disposition pour nous donner tous les renseignements relativement à l'achat des actions Brazier; cet achat a été fait à trois reprises: le 28 juillet, 100 actions, le 1er août encore 100 et le 30 octobre 50 actions. Tels sont le schiffres fournis à la commission. M. le Directeur a dit qu'un certain nombre de ces actions ont pu être revendues à fr. 360. C'était déjà une perte. Il reste en portefeuille 150 actions. Ces dernières ont eu des alternatives de hausse et de baisse. Mais qu'elles montent ou qu'elles baissent, la question n'est pas là. C'est une question de principe qui est en jeu. L'achat a été fait contrairement au règlement.

Quelle sera la perte qui en résultera, personne ne peut le dire. De cette perte qui en est responsable? Pour moi la première personne responsable est celle qui a fait cet achat antirèglementaire. Cet achat était non seulement contraire au règlement ,mais contraire à la loi instituant la Caisse hypothécaire qui dit à son article 12:

« Toute opération de bourse est interdite à la Caisse hypothécaire ainsi qu'à son directeur ».

Cet article est corroboré par l'article 65 du règlement qui énumère les opérations pouvant être faites et qui sont: les achats au comptant de fonds d'Etat et de villes suisses présentant un parfait caractère de sécurité.

Par ces dispositions, on avait voulu poser en principe qu'on ne voulait pas revenir aux fâcheux errements antérieurs. Que les fonds de la caisse servent au pays, au développement de l'agriculture et pas à d'autres usages; à l'intérêt unique du peuple. Toute idée de spéculation en est exclue. Voilà ce qu'on a voulu dans la loi de 1895.

Pour des causes inconnues que nous ne saurons jamais, puisque l'ancien directeur de la banque est mort, l'achat des actions Brazier a été fait. Celui qui en est l'auteur pensait peut-être faire bénéficier l'établissement d'actions alors bien cotées. Quel était son but? nous ne le saurons jamais.

Je me hâte de dire qu'après cette première faute commise, il y en eut d'autres et d'autres personnes responsables ».

L'orateur passe en revue les compétences attribuées par le règlement aux divers organes de la banque. Il y a d'abord le Directeur qui doit faire chaque trimeste un rapport au Conseil d'administration sur la marche de l'établissement .Le Conseil d'administration doit contrôler ce rapport. Puis il y a les censeurs qui doivent faire chaque mois une vérification de la caisse, des titres et des livres. Et M. de Lavallaz continue:

« Comment peut-il se faire que dans ces conditions, un membre du Conseil d'administration ait pu me déclarer qu'il n'avait eu connaissance de l'existence des actions Brazier qu'en même temps que le Grand Conseil?

Quelques voix: Ce n'est pas possible!

On me dit que ce n'est pas possible. Cela est et j'estime que si le règlement avait été suivi, dès le premier mois après l'achat, le Conseil d'administration devait en être nanti. Les censeurs ayant vérifié la caisse chaque mois, n'ont pu ignorer l'existence de ces valeurs. Ils devaient immédiatement en nantir le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, à supposer que les censeurs n'aient peut-être pas prêté suffisamment attention à cette irrégularité, pouvait d'autant moins l'ignorer qu'il devait encore recevoir le rapport trimestriel de la Direction. Je suis cependant persuadé que si le Conseil d'administration avait été au courant de l'opération, il en aurait parlé dans son rapport annuel au Grand Conseil. Il ne se serait pas contenté de faire tout simplement figurer le chiffre de ces valeurs, sans aucune observation. Le Grand Conseil n'a ainsi pas pu précédemment se prononcer en connaissance de cause. D'autant moins qu'en 1906 lorsqu'il est question du rapport Salzmann, il n'y avait pas de rapporteur français. Bon nombre de députés n'ont pas été au courant de la situation.

Permettez-moi de revenir en deux mots sur les rapports que présente le Conseil d'administration. J'ai appris que ces rapports sont dressés non par lui, mais par la direction.

M. H. de Torrenté: Le président du Conseil d'administration les signe!

M. Eugène de Lavallaz: Les rapporteurs de la Commission nous disent que le Grand Conseil n'a pas à revenir sur la question puisque dans deux rapports précédents, il a donné décharge au Conseil d'administration de la gestion de la Caisse hypothécaire. Au point de vue légal, c'est peut-être vrai. Mais il faut aussi considérer dans quelles conditions le vote a eu lieu.

La seule solution à donner à cette affaire est pour moi de nommer une commission spéciale qui siègerait en dehors du Grand Conseil, laquelle serait chargée de faire une enquête approfondie et d'établir les responsabilités très délicates que comporte la question.

Je proposerais également que la commission des actions Brazier étudie une nouvelle organisation des organes de la banque.

En terminant, M. de Lavallaz dit: « Que vous acceptiez ma proposition ou que vous ne l'acceptiez pas, cela m'est parfaitement égal et mon intervention aurait sa raison d'être ne fut-ce que pour engager à mieux respecter le règlement.

Je veux avant tout le bien du pays et pas autre chose.

M. Henri Roten, au nom du Conseil d'administration prend à son tour la parole. Il s'étonne comment, après les explications qui ont été fournies par les rapporteurs de la commission ,M. de Lavallaz vient encore porter des accusations contre le Conseil d'administration. Il fait l'éloge de l'ancien directeur de la banque, tout en reconnaissant avec regret que l'achat des actions non conformes au règlement a laissé, dit-il, comme une ombre sur son souvenir. Ce directeur avait bien mis le Conseil d'administration au courant de toutes ses opérations. Malgré cela, la commission du Grand Conseil, en 1906, proposait de vendre si possible les actions Brazier. Il a ainsi déclaré au Conseil d'administration qu'il prenait à sa charge l'irrégularité commise. L'orateur fait remarquer que dans cette affaire, nous n'avons pas été les seules dupes de la dégringolade des actions Brazier. Nombre d'autres établissements ont subi des pertes: « C'était une fatalité! »

Et M. Roten dit en terminant: « Je trouve M. de Lavallaz pas très correct quand il vient dire son ignorance de l'existence des actions Brazier. Le rapport de M. Salzmann est formel à ce sujet.

Dites-moi, si ces valeurs avaient été en hausse vous n'auriez rien critiqué.

Je me demande, après que le Grand Conseil dans deux exercices précédents, a donné décharge au Conseil d'administration, s'il peut revenir sur cette question. C'est une chose impossible.

Pour ce qui est de l'enquête, je la refuse absolument .C'est terminé. Si M. de Lavallaz a découvert des malversations, qu'il dépose une plainte ».

Après M. Roten ,c'est M. Henri de Torrenté directeur de la Caisse hypothécaire, qui vient fournir de nouveaux éclaircissements sur l'affaire.

L'orateur commence par faire allusion à des articles de journaux dans lesquels M. de Lavallaz l'avait pris à partie plus ou moins directement. Il proteste solennellement devant la Haute-Assemblée, contre toute insinuation malveillante et déclare formellement n'avoir pris part à aucune machination, n'avoir jamais rien dit, ni écrit, ni négocié avec quiconque au sujet des actions Brazier; qu'il n'a pas cherché à se soustraire aux renseignements que M. de Lavallaz lui avait demandés.

Répondant au sujet de la présentation des rapports trimestriels, il rappelle qu'il n'est entré en fonctions qu'au commencement de novembre et qu'en conséquence les rapports des 2e et 3e trimestres 1905, qui auraient dû dévoiler au Conseil d'administration l'existence des actions Brazier, n'ont pas été dressés par lui.

Quant au fond de la question, M. de Torrenté, appuie les arguments de M. H. Roten. Il explique que les organes de la banque ont agi d'une manière correcte. Ils ont liquidé les valeurs industrielles qui figuraient au portefeuille contrairement au règlement. Il n'y avait pas que les actions Brazier. Il y avait des actions du « Credito Italiano » et des « Franco-Suisse » qui ont pu être vendues au bon moment sans perte. On se disposait à liquider également toutes les actions Brazier, lorsque, malgré les appréciations optimistes de financiers compétents auxquels on avait demandé avis, la dégringolade a commencé.

En terminant, M. de Torrenté dit: « J'ai la la conviction que nous avons fait notre devoir. Je n'ai agi en cette affaire qu'en honnête homme ».

M. Kuntschen ,président du Conseil d'Etat, vient déclarer que le gouvernement accepte les postulats présentés par la commission. En ce qui concerne l'affaire Brazier, son avis est que la question est suffisamment éclaircie: Il y a eu, dit-il, un acte irrégulier; a-t-il été soustrait au Conseil d'administration? je ne le pense pas. L'inventaire indique ces valeurs dès leur achat. On aurait pu, il est vrai, donner au Grand Conseil, des explications plus complètes; mais quoi qu'on en dise, le Gr Conseil en a eu connaissance. M. Salzmann, en 1906 a lu et traduit en français son rapport où il en faisait mention. Ce rapport a été imprimé dans le mémorial du Grand Conseil qui est mis entre les mains des députés. Une enquête est inutile et ne servirait qu'à prolonger la défiance de certains esprits à l'égard de l'établissement cantonal qui a donné et donne encore les résultats qu'on en attendait.

M. Raymond Evêquoz vient rappeler la campagne de presse faite par M. E. de Lavallaz à propos de l'affaire Brazier, avant de porter la question devant le Grand Conseil. Il constate avec plaisir que M. de Lavallaz a été plus objectif dans son discours que dans ses articles de journaux. Il ne lui conteste pas le droit de critiquer l'irrégularité commise par l'ancien directeur de la banque dans l'achat d'actions contraire au règlement. Mais si on voulait faire supporter aux cautions ou aux héritiers du directeur défunt la perte subie sur les actions Brazier,on aurait dût le décider au Grand Conseil et ne pas approuver tel qu'ils ont été présentés les rapports antécédents sur la gestion de la Caisse hypothécaire. Le Grand Conseil n'a pas voulu le faire. Par conséquent il a pris à sa charge l'opération.

Après une réplique de M. de Lavallaz qui maintient sa proposition de faire nommer une commission d'enquête, tout en ayant peu d'espoir de la voir adopter, et une nouvelle réplique de M. H. Roten, le président déclare la discussion close et met aux voix les postulats de la commission qui sont adoptés sans opposition.

Les propositions de M. E. de Lavallaz relatives à la commission d'enquête des actions Brazier et à la réorganisation des organes de la banque cantonale sont écartées à une très grande majorité.

La séance est levée à 1 heure.

*

Séance de vendredi 13 novembre.

Présidence de M. Dr. A. Seiler

Election d'un juge au Tribunal cantonal

Le Grand Conseil procède à l'élection d'un juge au Tribunal cantonal en remplacement de M. Emile Zen-Ruffinen, démissionnaire.

M. Ignace Mengis est élu par 59 suffrages sur 87 bulletins rentrés. Obtiennent des voix:MM. de Courten Jean-Charles, 14; Germanier Maurice, 8; de Riedmatten Franz, 1; de Stockalper Joseph, 1.

Le nouveau juge du tribunal cantonal, qui remplit actuellement les fonctions de secrétaire du Grand-Conseil, remercie la Haute Assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à siéger au plus haut pouvoir judiciaire du canton.

Election du rapporteur du Tribunal cantonal

Le scrutin est ensuite ouvert pour l'élection du rapporteur du Tribunal cantonal en remplacement de M. H. Gentinetta, décédé.

Par 75 suffrages sur 90 bulletins rentrés, M. Etienne Dallèves, avocat à Sion, est élu rapporteur auprès du Tribunal cantonal.

La loi forestière est encore renvoyée

Le troisième objet à l'ordre du jour porte l'examen de la loi forestière; mais le président de la commission, M. Charles de Preux dit, que si cette dernière est depuis longtemps prête à rapporter, on a dû constater d'autre part que les exemplaires de ce projet de loi ne sont plus entre les mains des députés; ils sont épuisés à la chancellerie d'Etat et il faudra en faire rééditer. Dans ces conditions, il serait difficile de suivre les délibérations. Il propose en conséquence de renvoyer cet objet à la session constitutive de mars.

On fait observer que la commission sera peut-être sensiblement modifiée par suite des élections. Quelle sera la commission qui rap-

portera. A quoi M. de Preux répond qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que l'examen de la loi soit repris dès le commencement par la nouvelle commission.

La proposition d'ajournement est adoptée; elle abrège ainsi considérablement les travaux de la présente session.

Loi sur le timbre

On aborde en deuxième lecture la loi sur le timbre. Cette loi, telle quelle a été adoptée en premiers débats en novembre 1907 abaisse dans les proportions suivantes le droit de timbre des effets de commerce payables dans le canton: jusqu'à 200 fr. 0,15; de 201 à 500 30 cent.; de 501 à 1000, 50 cent.; de 1000 à 2000, 1 fr. de 2000 à 3000; 1 fr. 50 et ainsi de suite à raison de fr. 0,50 par 1000 fr. ou fraction de 1000 fr.

Le Grand Conseil, sur la proposition de la commission, et dans le but de favoriser les petits engagements industriels, décide d'abaisser encore le droit de timbre à 10 centimes; au lieu de 15 pour les valeurs jusqu'à 200 fr. et à 25 au lieu de 30 pour les valeurs de 201 à 500 fr.

Il vote également une nouvelle disposition disant que les quittances sous-seing privé jusqu'ici soumises au droit de timbre fixe de 20 cent., sont exemptes de timbre à moins qu'elles ne remplissent le rôle d'effets de commerce dans ce cas, elles seront soumises au droit prévu par l'échelle ci-dessus indiquée.

Messages

Il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de répartition des subventions scolaires et un deuxième message concernant la correction du Kelchbach, commune de Naters, entre la route de la Furka et el Rhône. Le coût de ce travail est estimé à fr. 57,000; l'Etat intervient pour le 20 % des dépenses. Les travaux devront être achevés dans le terme de trois ans.

Il est donné lecture d'un troisième message concernant un projet de loi de réorganisation de la gendarmerie. Dans ce message, le Conseil d'Etat propose de conserver le minimum d'effectif de 80 hommes tel qu'il a dû être dernièrement adopté, en se réservant la faculté d'élever ce nombre s'il le juge plus tard à propos. Quant à la question de la solde, il propose de la réserver au règlement et non de la trancher dans la loi elle-même.

Ces divers objets sont renvoyés à des commissions.

Traitement des instituteurs

A la demande du président de la commission chargée de l'examen du projet de loi d'augmentation du traitement des instituteurs, il est sursis à la discussion de cet objet jusqu'à la séance de lundi, mais dores et déjà, la commission déclare qu'elle proposera au Grand Conseil de lui réserver bon accueil et de le voter déjà dans la présente session.

Naturalisations

Après avoir liquidé un certain nombre de recours en grâce, le Grand Conseil, sur la proposition du Conseil d'Etat et de la commission, accorde la naturalisation valaisanne à:

Traveletti Laurent (et famille), domicilié aux Agettes, Gaspard Werle, directeur des écoles primaires et bourgeois d'honneur de Brigue; Michel Dionisetti, domicilié à St-Maurice et Pecorini François (et famille), domicilié à Vouvry.

Correction des torrents de Saxon

Le Grand Conseil vote un projet de décret concernant la correction des torrents de Saxon. Devis 207,000 fr. La Confédération intervient pour le 50 % des dépenses et l'Etat pour le 20 %; ce dernier participera en outre aux frais comme propriétaire de la route cantonale. Les C. F. F. et la Fabrique de conserves sont également appelés à contribuer aux dépenses en sorte que la charge de la commune de Saxon sera relativement minime eu égard à l'importance de cette correction de torrents qui sont pour elle un danger permanent.

L'examen du projet d'augmentation du traitement de juges-instructeurs et greffiers est renvoyé à la commission du budget; le Conseil d'Etat se réserve de procéder lui-même à la répartition qu'il jugera équitable, de l'augmentation de crédits accordés à cet effet.

La séance est levée à midi trois quarts.

Demain: revision du code pénal (nouvel article 127 contre les publications immorales), budget.

Informations

Décisions du Conseil d'Etat

Séance du 9 novembre.

Le Conseil d'Etat déclare d'utilité publique l'expropriation réclamée par la commune de Massongex, des terrains nécessaires à la correction du chemin tendant des Paluds au hameau de Chambovay.

— Il accorde son approbation au plan modifiant le plan d'extension de Martigny-Ville.

— Il accorde à M. Eggs Ernest, un permis de flottage pour la Tourtemagne pour environ 15 m3 de bois.

— Il est accordé des permis de coupe: à la bourgeoisie de Martigny-Combes; aux frères Moix à Lies, St-Martin; à la commune de Zeneggen; à Elie Rey et consorts à Lens.

La vie au grand air

Foot-ball

Jeudi 12 ct. le F.-C. Sion a battu le F.-C. St-Maurice par 3 buts à 1.

Faits divers

Découverte d'un cadavre

On nous téléphone de St-Léonard:

Hier jeudi, à midi, on a relevé vers le pont du Rhône à St-Léonard, le cadavre d'un individu; les papiers dont il était porteur ont permis d'établir son identité. C'est un nommé Gottlieb Rohr, sellier de son état, et originaire de Rheinfelden (Argovie).

Le tribunal accompagné d'un médecin chargé de l'autopsie a procédé jeudi soir à la levée du cadavre. On n'a retrouvé sur lui aucun argent mais un carnet d'épargne lui appartenant et valable pour 443 fr. dont 60 avaient été retirés ces jours derniers.

S'agit-il d'un accident ou d'un suicide?

L'accident du Haut-de-Cry

Jusqu'ici les recherches faites par plusieurs caravanes dans les montagnes du Haut-de-Cry, n'ont abouti à aucun résultat, et nulle trace des trois excursionnistes n'a été découverte. Après trois jours et trois nuits passés dans la montagne et en cette saison, on a perdu tout espoir de les retrouver vivants, car il ne semble guère possible qu'ils se soient réfugiés dans quelque mazot écarté. D'autre part, si l'un ou l'autre était demeuré sur une corniche, il est probable que l'on aurait entendu des cris, alors que la montagne n'a répondu aux appels poussés par les colonnes de secours que par un silence complet.

J. Guex et Th. Muller étaient partis à 3 h. 30 pour Saxon, où ils avaient rejoint Ch. Jouvenat. A 11 heures du soir, les trois camarades se mirent en route pour Chamoson, afin de tenter l'ascension du Haut-de-Cry par la face sud-ouest donnant sur la vallée du Rhône, entre Chamoson et Ardon, et qui n'a que peu ou pas été pratiquée.

Il y a là par les couloirs de la Tête Versan un passage qui mène à peu près au sommet passage très difficile surtout à cause de la nature de la roche qui est mauvaise, et serpentant le long de parois presque à pic. A un endroit, la piste bifurque; celle qui va à gauche se perd dans des roches inaccessibles.

Du Haut-de-Cry, l'intention des touristes était de gagner le col de la Forclaz pour redescendre la vallée sur Grand Proz, Grugnay, Chamoson et retour à Saxon, où ils comptaient être de retour à 2 heures de l'après-midi.

Les dernières nouvelles que l'on ait des ascensionnistes sont celles que donne un habitant du pays qui les aurait rencontrés aux environs de 4 heures du matin, au-dessus de Neimiaz, petit hameau situé plus haut que Chamoson, sur le bord de l'éboulement qui, il y a quelques années, faillit couvrir le village de Grugnay.

Le jour venu, la même personne les vit encore grimpant les rochers. Dès lors, on n'en a plus eu de nouvelles.

Mercredi matin, deux nouvelles équipes sont parties de Chamoson pour tâcher de suivre la piste par où on présume que les touristes ont passé.

Les deux colonnes sont rentrées le soir à 8 h. et demie. Elles ont exploré sans résultat toute la partie de la montagne et les rochers à droite de Chamoson. Le major Fama, de Saxon, a organisé de nouvelles colonnes, qui ont exploré l'autre versant, du côté d'Ardon.

Le frère de M. Muller, l'un des touristes disparus, est arrivé d'Utzwil, pour se joindre aux recherches.

Accident de train

La locomotive du train direct 1133 Lausanne-Milan, a tamponné jeudi soir, à 7 h., en gare de Viège, un Italien de Domodossola, venu à la foire.

La victime a un pied coupé et des blessures à la tête. On doute qu'elle s'en tire.

Renseignements

Subside fédéral

Le Conseil fédéral a alloué au canton du Valais, une subvention de 20% des frais de la construction d'une route forestière au Mont de-Chemin, dans les communes de Martigny-Bourg et Martigny-Ville: devis 43000 francs maximum 8600 francs.

La fuite de Charles le Téméraire

On a pu voir, ces jours, exposé à la vitrine de la librairie Mussler, à Sion, un nouveau tableau du peintre sédunois Hermann Cabrin, reproduisant d'une façon saisissante « La fuite de Charles le Téméraire », le célèbre tableau de Burnand.

Le tableau de M. Cabrin figurera à l'exposition industrielle cantonale de 1909, dans la section des Beaux-Arts.

Sierre — Conférence sur l'épargne

La conférence de M. J. Boivin, docteur en droit, tenue mardi soir dans la grande salle du café de la Terrasse, à Sierre, a été très intéressante. Le conférencier s'est montré maître de son thème, tant dans l'exposé historique de l'Institution de la Caisse d'Epargne, que dans le développement de ses différentes thèses. Il a soutenu notamment, aux applaudissements du nombreux public de la salle, que sans l'existence des Caisses d'Epargne, l'élément nécessaire de la vie économique d'un peuple s'effondre. M. J. Boivin attaque les loteries et les billets à lots prime avec fureur et juvénilité et il argumente sérieusement. Se basant sur le fait que les cantons de Fribourg, d'Argovie et de St-Gall ont des lois sur la surveillance des Caisses d'Epargne, M. Boivin termine en souhaitant aussi au grand canton du Valais une loi du même genre.

Echos

La serrure de la porte de la salle du Grand Conseil

La vénérable porte de notre salle du Grand Conseil dont les artistiques sculptures antiques sont une grande curiosité, cause souvent des désagréments à MM. les députés, qui, pour un motif ou un autre, sont pressés de sortir au milieu d'une séance.

Cette bizarre serrure semble vouloir dire aux pères de la patrie: « Restez à votre poste. Je vous défends de sortir ». et les peres de la patrie sont en quelque sorte prisonniers... Ils savent quand ils entrent mais ne savent pas quand ils pourront ressortir...

Parfois cela va tout seul. Sous la seule pression de la main, la serrure fonctionne; mais plus souvent elle regimbe et l'on voit le pauvre deputé s'évertuer en vain à trouver, non pas la formule du « Sésame, ouvre-toi », mais le mouvement voulu pour décrocher le mécanisme compliqué de la fatale porte. Il faut alors l'intervention de l'huissier, qui seul a le secret de se faire obéir, comme le capitaine des voleurs dans l'histoire d'Ali-Baba avait le secret d'ouvrir la porte du rocher.

Mais l'huissier n'est pas toujours là; parfois on l'envoie en commission. Alors le député pressé doit attendre patiemment son arrivée C'est ce qui a eu lieu avant-hier pour deux d'entr'eux, qui après avoir vainement essayé d'ouvrir, ont dû aller se rasseoir mélancoliquement à leur place et attendre l'arrivée de l'huissier.

N'y aurait-il pas moyen d'arranger cette serrure fantasque qui se permet de jouer de si vilains tours aux représentants du peuple?

A propos d'un cigare

Un curieux procès en 50,000 fr. de dommages-intérêts vient de commencer devant la 1ère chambre supplémentaire du tribunal civil de Paris. En voici les origines un peu éloignées.

Dans les premiers jours de juillet 1900, une discussion qui ne tarda pas à s'envenimer éclatait entre deux voyageurs se trouvant avec des dames dans un compartiment de non fumeurs d'un train de la ligne des Invalides, M. H., inspecteur du contrôle des chemins de fer, et M. de M., comptable, celui-ci ayant aux lèvres un cigare. Ce cigare était-il allumé ou non? Il y a sur ce point contradiction.

Toujours est-il que, donnant une suite à cette discussion, M. de M. porta contre M. H., qui avait fait connaître sa qualité, une plainte administrative, et quelques mois plus tard, à la suite du rapport d'un ingénieur en chef, M. H. était mis en disponibilité sans qu'il lui eût été possible, a-t-il fait soutenir par son avocat, Me Colombel, de connaître les causes de sa révocation.

Ce ne fut que cinq ans après, à la faveur de l'art. 65 de la loi française des finances du 22 avril 1905, qu'il put prendre connaissance de son dossier et de ses notes, et c'est à la plainte de M. de M. qu'il attribue sa mise en disponibilité.

D'où son action en dommages-intérêts contre M. de M.

Timbre franco-allemand

Un timbre franco-allemand — et, qui plus est, officiel, voilà certes une primeur qui n'est pas banale pour les philatélistes.

Le gouvernement allemand vient, en effet, de faire mettre en vente, dans les bureaux de poste allemands, en Orient, des timbres à l'estampille germanique, mais dont la valeur est calculée d'après le système monétaire français, et qui portent en diagonale l'inscription de leur valeur en monnaie française.

L'Allemagne n'a fait que suivre, d'ailleurs, l'exemple des autres nations qui ont toutes établi, en Orient, leurs valeurs postales d'après le système monétaire français.

Défigurée pour avoir voulu s'embellir

Les « professeurs de beauté » exercent leurs ravages à Londres, où les coquettes ont recours à leurs artifices. Mais, parfois, le remède est pire que le mal, et telle qui comptait faire disparaître une tare insignifiante reste défigurée pour la vie.

C'est ce qui vient d'arriver à une élégante nommée Mme Heath. Elle s'était adressée à une doctoresse « en beauté », pour que celle-ci fit disparaître quelques légères traces de petite vérole qu'elle avait sur le visage.

La praticienne exigea huit mille francs, qui lui furent intégralement payés; puis elle répandit sur le visage de sa cliente un liquide qui occasionna à celle-ci une intolérable sensation de brûlure. Son nez s'enfla démesurément et prit successivement toutes les nuances de l'arc-en-ciel; quelques jours après, un ulcère creusait un trou énorme dans sa joue. Les secours des vrais médecins et chirurgiens ont été impuissants à conjurer le désastre, et Mme Heath pleure à jamais la perte de ses charmes.

Nouvelles à la main

— Mais faites donc attention! voilà un auto qui arrive sur votre femme.

— Cela m'est égal, elle est sourde, mais elle est assurée.

NOUVELLES DIVERSES

Le gouvernement américain et les trusts

La cour d'appel de Chicago a repoussé le pourvoi du gouvernement contre l'arrêt de la cour d'appel du circuit qui avait cassé le jugement par lequel la Standard Oil Company ou trust des pétroles avait été condamnée à une amende de 29 millions de dollars, soit 145 millions de francs, pour violation de la loi sur les trusts. On annonce de bonne source que le gouvernement va porter l'affaire devant la Cour suprême.

Découverte des restes de l'aéronaute Andrée

Le capitaine de vaisseau danois Storn, qui revient du Labrador, annonce que le capitaine Sthalker, du vapeur américain « Pelops », a trouvé sur la terre ferme, sur la côte du Labrador, dans l'Océan arctique, une croix portant le nom du fameux aéronaute Andrée, disparu en 1900.

Sous cette croix se trouvaient, enterrés, un cadavre, avec une caisse de papiers. On pense que l'examen de ces papiers fournira des détails sur la mort d'Andrée et sur celle de ses deux compagnons disparus avec lui.

Cette région du Labrador est peu connue des Esquimaux eux-mêmes.

Catastrophe minière en Allemagne

Jeudi matin une explosion de poussière de charbon s'est produite dans les galeries 2 et 3 de la mine de Ratbod, à Hamm (en Westphalie).

360 ouvriers se trouvaient au fond de la mine. A midi 27 cadavres avaient été retrouvés. L'incendie gagne la mine, les travaux de sauvetage ont dû être abandonnés. Les 300 mineurs ensevelis sont considérés comme perdus.

L'Autriche fait des excuses à la Serbie

Mercredi, le ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, comte Forgach de Ghymès et Gatch, a rendu visite au président du conseil, M. Velimirovitch, pour présenter des excuses au sujet de l'incident du 6 novembre, jour où un vapeur serbe a été arrêté par une flotille autrichienne dans le voisinage de Semlin et obligé de retourner à Belgrade.

Le ministre de Serbie à Vienne avait protesté contre cette mesure auprès du ministère autrichien des affaires étrangères. Pour expliquer l'incident, le comte Forgach a déclaré que la flotille autrichienne procédait ce jour-là à des exercices de tir. Il a ajouté qu'en outre, à l'avenir, le gouvernement austro-hongrois interdirait toutes les représentations publiques qui contiendraient des offenses au roi de Serbie, à l'héritier du trône ou à la cour.

Affaires russes

Le « Novoié Vremia » annonce que le gouvernement a l'intention de soumettre à la sanction du tsar le projet de réforme navale sans passer par la Douma et par le Conseil de l'empire, sous prétexte qu'aucun crédit nouveau n'est nécessaire.

D'autre part, on sait que la commission de la Douma étudie actuellement un projet de loi religieuse. Or le St-Synode propose que toute personne désireuse d'abandonner la religion orthodoxe soit astreinte pendant 40 jours à des admonestations journalières d'un prêtre.

Les émeraudes de Colombie

La Colombie est un des rares pays où l'on trouve l'émeraude en quantité notable; aussi le gouvernement du pays s'en réserve-t-il exclusivement l'exploitation. Aux mineurs qui trouvent la pierre précieuse, le gouvernement accorde le vingt pour cent contre la remise de l'émeraude brute à ses agents. Ce sont ceux-ci qui font tailler la pierre et la livrent ensuite au commerce.

Le gouvernement colombien, qui ne reconnaît pas le commerce des émeraudes brutes, vient de déposer au parquet de la Seine une plainte contre trois explorateurs français revenus récemment de Colombie avec un lot important d'émeraudes brutes.

Un record

Le « Lyon Républicain » dit qu'au bureau de poste de Tarare une lettre est restée trente années et plus emprisonnée derrière un placard où elle fut retrouvée mardi, lorsqu'on déménagea le bureau; elle avait été mise à la poste le 18 septembre 1877!...

Mercredi, cette missive arrivait à destination à Lyon, à l'adresse de la supérieure des religieuses Saint-Charles.

Fort heureusement, la lettre ne portait pas le nom de la supérieure d'il y a trente et un ans, car elle est morte depuis un quart de siècle.

Un échafaudage s'écroule

Un terrible accident s'est produit samedi soir, à Cuesmes, près de Mons (Belgique). On travaillait depuis plusieurs jours à la construction d'une maison, et les ouvriers étaient occupés, sur un échafaudage d'une hauteur de quinze mètres, à placer la toiture du bâtiment.

Treize hommes se trouvaient en haut de l'échafaudage, lorsque tout à coup il s'écroula, entraînant une partie du bâtiment et les ouvriers.

On se précipita à leur secours. Onze furent retirés de dessous les décombres. Quatre d'entre eux sont dans un état désespéré.

Mercredi matin deux ouvriers n'avaient pu encore être retirés et on désespérait de les retrouver vivants.

Incident au théâtre

La question du régime personnel de l'empereur passionne toutes les classes de la société dans l'Allemagne entière. Elle a même sar épercussion au théâtre.

Mardi soir, au cours d'une représentation de « Faust » au Nouveau-Théâtre de Berlin au moment où l'un des acteurs dit: « J'estime que c'est à mon grand profit que je ne suis ni empereur ni chancelier », le public a applaudi à tout rompre, et la manifestation dura plusieurs minutes.

Dernière Heure

Dans les Balkans

CONSTANTINOPLE, 13. — L'activité militaire de la Serbie et du Monténégro a sa répercussion chez les Albanais du sandjak de Novi-Bazar qui s'agitent et demandent des armes et des munitions.

La Porte a remis aux gouvernements serbe et monténégrin une requête leur demandant de s'abstenir de mouvements militaires qui pourraient entraîner des malentendus avec les Albanais et provoquer de regrettables incidents.

Les terroristes en Inde

CALCUTTA, 13. — On a tenté de faire disparaître un nouveau témoin de l'affaire de la découverte d'une fabrique de bombes aux environs de Calcutta.

Un groupe d'indigènes se mit en observation devant la maison d'un Hindou qui avait fourni des renseignements à la police, afin de le tuer.

Un parent de cet Hindou étant sorti de la maison, les bandits l'assassinèrent et prirent la fuite.

Naufrage d'une chaloupe

BUFFALO, 13. — Une chaloupe à vapeur ayant à la remorque un canot dans lequel se trouvaient dix Chinois venant du Canada a fait naufrage jeudi matin.

Six Chinois se sont noyés, les quatre autres ont pu être sauvés.

Mort ou vif?

PEKIN, 13. — L'opinion publique est que l'empereur est mourant, et même dans le peuple on prétend qu'il est mort.

Le jeune fils du prince Chun a été amené au palais.

Il y a dix ans, que l'empereur souffre de néphrite chronique, de sciatique et de diabète.

Avis

On s'abonne au „Journal et Feuille d'Avis du Valais“ d'ici à la fin de l'année pour 0.50 ct.

Recommandé à tous ceux qui souffrent

Les **Pastilles Wybert** de la pharmacie d'Or à Bâle sont un remède excellent contre les catarrhes de la gorge et l'on ne peut que les recommander à tous ceux qui en souffrent. **R. M., instituteur à R.** Ne se vendent qu'en boîtes bleues à 1 fr. dans toutes les pharmacies.

Feuilleton de la *Feuille d'Avis du Valais* (16)

Le mystère du Cottage aux Bohémiens

—Oui ; répondit Hollis, baissant la voix. Le fait est que le pauvre diable que je veux vous montrer est bien malade, mourant probablement et qu'il n'y a pas de temps à perdre.

— Mon Dieu! mon Dieu! fit Hammerton, sa curiosité et sa pitié s'éveillant simultanément. Excusez-moi, le temps de prendre mon chapeau et un manteau.

Il sortit rapidement et revint bientôt; s'étant déclaré prêt à partir, tous deux se mirent en route.

— Nous allons du côté de Farrington road. Ce n'est pas loin; il me semble que nous pouvons faire la route à pied; nous y serons probablement aussi tôt qu'avec une voiture et il vaut mieux que je vous explique la situation à l'avance.

— Oui, je vous en prie, tout ceci m'intéresse énormément; c'est vraiment bien aimable à vous de vous donner tant de peine.

— Oh! ce n'est rien répondit Hollis avec un sourire. Je suis moi-même intéressé à cette affaire, après ce que je vous en ai entendu dire. Il me semble que ce pauvre Alliston était aussi de mes amis et je suis heureux de contribuer aux recherches.

— Vous avez trouvé? commença Hammerton, désireux d'en arriver au sujet important.

— Voyez-vous ,reprit Hollis, se prêtant à son vœu, c'est tout à fait accidentellement. J'étais allé hier soir chez un médecin...

— Vous n'êtes pas malade, j'espère? demanda Hammerton, avec une démonstration polie d'intérêt.

— Oh! rien qui vaille la peine d'en parler, répliqua son compagnon, repoussant d'un geste cette idée. Mais, comme je vous le disais, j'étais, hier, chez un médecin qui a passé pas mal de temps aux Etats-Unis, et nous faisions un brin de conversation. Une chose en amenant une autre, il me raconta qu'il revenait de voir un malheureux bien malade, un individu qui avait aussi voyagé aux Etats-Unis et descendu jusqu'au Pérou...

— Au Pérou! s'écria Hammerton.

— Oui, continua Hollis, qui avait évidemment préparé son histoire avec beaucoup de soin et de prévoyance; c'est aussi ce qui me frappa. Alors le médecin poursuivit en me disant que cet homme était ici depuis quelques années, et qu'il paraissait avoir sur la conscience quelque chose qu'il serait heureux de confesser. Mais il n'avait rien voulu dire au docteur, sauf qu'il espérait qu'Alliston lui pardonnerait.

— Alliston! s'écria Hammerton; c'est une vraie trouvaille; vous me semblez ayoir découvert accidentellement ce que j'ai cherché si longtemps sans succès; mais je vous ai interrompu. Continuez: je vous prie de m'excuser.

— Voilà comment les choses se sont passées, reprit l'autre, débitant son mensonge avec calme et avec aplomb. Quand j'eus appris cela, je songeai à aller voir cet homme et à lui demander des explications. Le médecin me donna son adresse; j'y suis allé ce matin; mais je vous avais écrit dès hier soir; dans l'espoir que vous voudriez bien venir avec moi si je trouvais que la chose valait ce déplacement.

— Oui, dit Hammerton d'un air encourageant.

— Alors, à ma visite de ce matin, j'ai trouvé l'homme bien malade, abandonné aux soins d'une vieille femme; il m'a paru fort bas; mais je suis arrivé à le faire parler. Je lui ai dit que j'étais un ami de M. Alliston; il m'a répondu qu'il avait quelque chose à déclarer à propos de la tragédie de Greenleaf-hurst, si je voulais lui donner ma parole d'honneur de ne révéler à personne ce qu'il allait m'avouer.

— Et alors?

— Bien entendu, je ne pouvais pas lui faire cette promesse, puisque je voulais vous mettre au courant. Aussi ne voulut-il pas ajouter un mot; je l'informai que je vous savais à Londres et que peut-être vous consentiriez à garder son secret.

— Oui, peut-être ,répliqua Hammerton, marquant quelque hésitation.

— Alors, quand j'ai lâché votre nom, mon individu se ranima un peu; il me déclara qu'il avait entendu parler de vous au Pérou, ayant lui-même travaillé dans la joaillerie...

— Vous a-t-il donné son nom?

— Non, il n'a rien voulu me dire le concernant. Mais il s'est borné à me demander de vous amener à lui. Je vous préviens que l'endroit où nous allons est bien misérable; le malheureux n'était pas capitaliste quand il est tombé malade, quelle que fût sa situation antérieure.

— Cela m'est égal; j'irai volontiers n'importe où pour voir un pareil homme. Vous a-t-il laissé entendre qu'il est l'assassin de mon pauvre ami?

— Ah! voilà, il n'a rien voulu ajouter, mais j'ai cru comprendre qu'il désirait vous faire cet aveu à vous-même et c'est pour cette raison qu'il n'a rien voulu me dire. S'il se décide à vous parler, c'est sûrement cela qu'il vous apprendra et je pense que vous vous tiendrez pour satisfait.

— S'il en est ainsi, mon œuvre sera terminée; je pourrai repartir immédiatement et c'est, selon toute apparence, ce à quoi je me déciderai.

— Oh! vous savez mieux que personne ce que vous avez à faire ,répliqua Hollis, dissimulant avec peine sa joie en voyant son plan réussir d'une manière aussi complète. Cela dépendra naturellement de ce que l'individu vous dira.

— Exactement, acquiesça Hammerton. Avons-nous encore beaucoup de chemin à faire?

— Plus que deux maisons, ou à peu près.

A ce moment, ils avaient atteint Farrington roard et Hollis, qui montrait le chemin s'engagea dans une rue étroite, d'aspect peu rassurant. De là, il pénétra dans une petite cité si peu engageante qu'Hammerton s'arrêta et parut hésiter.

Hollis s'aperçut d'un coup d'œil de la répugnance de son compagnon. Rien à craindre, fit-il d'un ton encourageant; je vous ai dit que ce quartier était misérable, mais nous sommes en sûreté. Je suis venu ici ce matin et, sauf que j'ai été regardé comme une bête curieuse, il ne m'est rien arrivé de fâcheux. Les gens paraissent rudement pauvres, mais je les crois plutôt honnêtes.

— Continuons, dans tous les cas, reprit Hammerton, qui s'était immédiatement ressaisi; je regrette d'avoir paru hésitant, mais je m'attendais si peu à un tel spectacle.

A vrai dire ,l'aspect de la cité faisait reculer. C'était un de ces endroits comme on n'en trouve que dans les pays civilisés, où, dans la course folle vers le gain, les plus faibles sont écrasés sous les talons.

Elle était à peine assez large pour livrer facilement passage à trois hommes de front; elle avait été pavée autrefois; mais à présent les dalles étaient fendues et désagrégées, et dans plus d'une place avaient complètement disparu. La moitié du temps, on marchait sur le sol noir et glissant, coupé de distance en distance par des mares boueuses: de tous côtés étaient semés à profusion des débris de légumes, des pelures d'orange, des pots cassés et des morceaux de boîtes de sardines. Des enfants barbouillés, vêtus de loques hideuses, se traînaient d'une porte à l'autre en jouant sans ardeur; des femmes maigres, aux yeux creux, accroupies sur les seuils, aveulies, fixaient curieusement leurs regards sur les étrangers cherchant leur route. Hammerton embrassa la scène d'un coup d'œil; c'était la première fois qu'il contemplait la misère en pays civilisé, et l'horreur du spectacle venant s'ajouter à l'odeur infecte et malsaine du lieu, lui donnait une sensation de faiblesse et de nausée. Il suivit machinalement Hollis jusqu'au fond de la cité, où il faisait presque noir et bientôt les deux hommes s'arrêtèrent devant une entrée.

— Je crois que vous ne serez pas fâché de sortir de là-dedans, dit Hollis avec un sourire encourageant.

— Que Dieu vienne en aide à ce malheureux! répondit Hammerton, jetant un regard de pitié sur l'horrible cité qu'il venait de traverser. Je n'aurais pas cru semblable chose possible dans une grande ville comme Londres; les riches n'y ont-ils donc pas de cœur qu'il puissent savoir tout cela et hésiter à le faire disparaître?

— Je crois bien qu'ils ne sont guère au courant, répliqua son compagnon en faisant la grimace. Ils ne le croiraient pas si on le leur racontait; ce n'est pas de bon goût de parler de pareilles choses dans la haute société; mais j'ai bien vu pis que cela à New-York; ici, ce n'est qu'une imitation des chenils de la Bowery. Mais, dites-moi, il faut nous hâter.

— Montrez-moi le chemin ,s'il vous plaît, reprit Hammerton avec un frisson.

— Attention aux marches en montant, et sûrement la recommandation arrivait à son heure, car Hammerton avait déjà failli tomber, la première marche chancelant sous son pied.

Au milieu du premier étage, Hollis alluma une allumette, car il était dangereux de grimper dans l'obscurité qui succédait maintenant au demi-jour de l'entrée; le peu de clarté qui restait était arrêté par la rangée des maisons d'en face. La fenêtre du palier avait, pour ainsi dire, survécu à sa destination primitive; elle était en partie couverte de planches ou de lambeaux de toile à sacs pour éviter la dépense de remplacer les vitres brisées.

Ils gravirent lentement un second étage; à chaque pas qu'il faisait ,Hammerton trouvait l'atmosphère lourde et raréfiée du lieu de plus en plus irrespirable .A l'avant-dernier palier, Hollis passa le premier et dit:

— Attendez une minute que j'aille voir dans quel état est le pauvre garçon, et le préparer à votre visite. Il n'est pas bon de tomber trop brusquement chez un malade, et il ne faut pas le bouleverser.

Hammerton fit un signe d'approbation. Il ne se souciait pas d'ouvrir la bouche, ne voulant pas absorber plus que le nécessaire de cet air pestilentiel. Il attendit donc pendant que son compagnon montait le dernier étage, et bientôt il l'entendit causer à voix basse à quelqu'un, chose toute naturelle, pensa-t-il, dans une chambre de malade. Quelques minutes après, une vieille femme descendit avec une chandelle levée au-dessus de sa tête pour mieux éclairer l'escalier. C'était une créature ravagée d'environ cinquante ans, louchant affreusement, et Hammerton pensa de suite qu'il n'avait jamais rencontré une figure aussi repoussante. Elle seule savait depuis quand elle s'était lavé le visage; mais, de toute évidence, il y avait longtemps que cet évènement avait eu lieu. Sa robe de coton noir, assujettie, quand les boutons faisaient défaut, par des épingles ou des bouts de ficelle, était tout à fait en harmonie avec l'ensemble de son extérieur, et elle-même complétait dignement la saleté et la misère du milieu.

Quand elle fut parvenue au bas des marches elle chercha à percer les ténèbres pour découvrir l'endroit où se tenait Hammerton. Il tressaillit lorsqu'elle lui posa la main sur le bras, et involontairement, il recula.

— J'vas pas vous faire de mal, mon bon monsieur, gémit-elle; je viens vous dire qu'on vous attend; le pauvre être est réveillé et sait que vous êtes ici. Moi, je vais descendre, parce que ce n'est pas bon d'être trop nombreux autour d'un malade; ça gêne ceux qui souffrent. Montez, je vous éclairerai jusqu'au tournant de l'escalier. Il y a si longtemps qu'il désire vous voir, mais il aura bientôt fini de souffrir.

Hammerton gravit les marches aussi rapidement que la prudence le permettait, trouvant le ronron de cette vieille sorcière insupportable. Hollis vint le recevoir au seuil de la pièce et lui fit signe d'entrer.

L'endroit n'était guère qu'un grenier, et même un grenier misérable. Hammerton s'aperçut que son chapeau touchait au plafond humide et sale, lorsqu'il se redressait; il dut donc se courber pour suivre Hollis à l'intérieur. Il n'y avait d'autre fenêtre qu'une petite tabatière, dont les vitres étaient remplacées par des chiffons au travers desquels l'eau suintait en abondance. Les murs étaient en plâtre, et par places, l'enduit primitif était tombé ou avait été démoli, laissant voir les lattes. Hammerton se sentit de plus en plus mal à l'aise et eut à peine assez d'empire sur lui-même pour traverser ce taudis.

A la lueur confuse d'une chandelle vacillante, il aperçut dans le coin une paillasse grossière, laissant échapper son contenu par des trous béants. Sur ce matelas, couvert d'un morceau de toile à sacs, un homme était étendu, respirant avec peine, Hammerton distinguait mal ses traits à la clarté insuffisante de la chandelle, qui, de plus, avait été placée par Hollis à terre et assez loin. Mais l'homme ne bougeait pas et on n'entendait d'autre son que celui de sa respiration, qui semblait par sa nature indiquer une souffrance atroce.

— Je vais vous laisser tous les deux, chuchota Hollis; il aura plus de confiance; j'attendrai en bas.

Hammerton acquiesça machinalement et Hollis se retira. Au moment où la porte se refermait derrière lui ,l'homme couché tourna la tête et murmura faiblement:

— Ils m'ont abandonné!

— Non, dit Hammerton en s'avançant. Mon ami est parti pour nous laisser ensemble. Mon pauvre ami, je regrette de vous voir pour la première fois dans un état aussi pénible.

— Ce ne sera pas pour longtemps, monsieur, pas pour longtemps, répondit l'homme.

— On m'a dit reprit Hammerton, désireux d'en venir au but et de terminer l'entretien aussi vite que possible, on m'a dit que vous vouliez me faire une déclaration concernant feu M. Alliston. Je suis John Hammerton, de Lima, un de ses plus vieux amis.

— ... Voulez-vous me promettre, monsieur, de ne souffler mot... à personne... de ce que je vais vous confier? dit l'homme, semblant s'exprimer avec effort.

Hammerton hésita ,mais il n'y avait pas d'autre ressource.

Lot principal ev. **750000** francs	ANNONCE DE FORTUNE	LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

Invitation à la participation aux
CHANCES DE GAINS
aux grands tirages des primes des
bons à lots
autorisés et approuvés par l'Etat dont les gains doivent forcément sortir en 7 tirages.

Le Montant total des gains offerts par ces tirages avantageux dépasse la somme de

12 Millions Francs

L'émission comprend 100,000 numéros dont 48,405 doivent forcément sortir gagnants en 7 tirages! A peu près la moitié des No émis doit donc sûrement gagner!

Le plus gros lot possible est éventuellement Marcs **600,000** soit Francs **750,000** or

respectivement M. **560,000, 550,000, 540,000 530000 520000 515000 510000.**

Principaux lots:

plusieurs à	
300,000	60,000
200,000	50,000
100,000	40,000

et beaucoup d'autres, en tout **48,405 lots,** payables en espèces, en marcs. Le marc vaut fr. 1 25 Les gains augmentent de tirage en tirage; le gain principal du 1er tirage est ev. de M. **50,000,** celui du 7e tirage de M. **60,000.** J'expédie les bons pour le premier tirage au prix officiel de

7 fr. 50 c. bon entier	**3 fr. 75 c.** demi bon	**1 fr. 90 c.** quart de bon

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

☒ Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.

☒ A cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au **20 Novembre**

en toute confiance à

Samuel HECKSCHER senr.,
Banquier à **Hambourg.** (*Ville libre*)

Lettre de commande

à Monsieur Samuel Heckscher senr., Banquier à Hambourg

Veuillez m'adresser .....bon entier à fr. 7.50
.....demi bon à „ 3.75
.....quart de bon à „ 1.90

ADRESSE (à écrire bien lisible) .....

Je vous remets ci incl ousu par mandat-poste ou contre remboursement. (Biffer ce qui ne s'applique pas au cas particulier) la somme de fr.!.....

Nervosan Dernière conquête dans le domaine médical
recommandé par les médecins contre la
NERVOSITÉ

Anémie, pauvreté du sang, manque d'appétit, migraine, l'insomnie, les convulsions nerveuses, le tremblement des mains, suite de mauvaises habitudes ébranlant les nerfs, la névralgie, la neurasthénie sous toutes ses formes, épuisement nerveux et la faiblesse des nerfs.

Remède fortifiant, le plus intensif, de tout le système nerveux.

Prix Frs. 3.50 et 5 frs.

Dépôt à Sion, Pharm. V. Pitteloud

KROPFGEIST

best bewährtes Mittel gegen Kröpfe, dicke ungeschwollene Hälse m. atembeschwerden verbunden, in Fläschen à fr. 2 — empfiehlt

Apotheker Guhl Stein à Rh. A 11077

ALIMENT POUR VEAUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à trois centimes le litre.

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KIL.
PRIX: 0,65 LE KILOG.

GALLINEA
ALIMENT de la BASSE-COUR

augmente la ponte des poules, facilite l'engrais des volailles. Prix: **30 centimes** le kilog. En sacs de 50, 25 et 10 kg.

A. PANCHAUD, fabricant à Vevey

En vente chez les principaux négociants, droguistes et grainiers

LES MALADIES DE LA FEMME

Exiger ce portrait

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de reins qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

Toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, faire usage de la **JOUVENCE**, qui est composée de plantes inoffensives sans aucun poison. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibrômes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du Retour d'âge, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, et éviter la Mort subite ou les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La ***JOUVENCE de l'Abbé Soury*** se trouve dans toutes les Pharmacies. **3** fr. **50** la boîte, **4** fr. franco poste. Les trois boîtes **10** fr. **50** franco, contre mandat-poste adressé à **Mag. DUMONTIER,** pharmacien, 1, pl. Cathédrale, Rouen (France).

(Notice et Renseignements confidentiels gratis)

Instruments de musique
A. DOUDIN, Bex
Fournisseur de l'Armée fédérale

Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour **tous les instruments.** Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. *Cordes renommées.* 415

Nicklage — Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

Tous les Communiqués
pour concerts, représentations, conférences, réunions, courses, etc., ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une
Annonce

Beaucoup de 1000 épargnez-vous

10 dz. de pincettes et 1 cercle à lessive 20 mètres	Fr.	2.—
8 pts. de poudre à lessive av. primes	„	2.—
6 grandes pièces de savon blanc	„	2.—
1 planche à lav. et 2 p. de poudre. à les.	„	2.—
140 boîtes d'allumettes	„	2.—
1 chemise pr. Mr. première qualité	„	2.—
3 paires de bretelles hercules	„	2.—
2 caches-corsets, pareil, travail à la main	„	2.—
1 beau corset avec busc hercule	„	2.—
1 pairre de caleçon ou une chemise pour Dames	„	2.—
100 belles cartes postales illustrées	„	2.—
2½ m. d'étoffes pr. blouses ou tablier	„	2.—
8 bobines de fil p. machine 500 Yards	„	2.—
1 jupon futaine pr. Dames	„	2.—
1 tapis de lits, couleur, grandeur cm. 140/190	„	2.60
2 pr. de chaussettes en laine pr. Mr.	„	2.—
1 pr. de caleçon p. M. ou 1 camisole	„	2.—
1 camisole pour Dame	„	2.—
4 m. d'étoffes pour essuie-mains	„	2.—
1 belle blouse de futaine	„	2.60

Toutes commandes de Fr. **6.** donne droit à un beau cadeau

Envoi de H. MAAG, Töss (Zurich)

Plus de Goître!
STRUMALINE
SOUVERAIN contre le *gros cou.*
Dépôts dans toutes les pharmacies.
Dépôt général: D. Grewar, Meiringen.
Prix du flacon: fr. 1.50.

Thés de Ceylan de Chine 467
Maison E. STEINMANN
Thés en gros
GENÈVE
Demandez ce thé à votre épicier

Etiquettes de vin
en tous genres
En vente à l'Imprimerie GESSLER

LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg
Fabrique de montres de confiance fondée en 1896.
Remontoirs ancres, très solides et bien réglés, pour hommes et dames.
En nickel ou acier noir à Fr. 8.50, 9.50, 11.— et 12.—
En argent contrôlé et gravé à Fr. 15.— 16.— 18.— et 20.—
Chaque montre est munie d'un bulletin de **garantie** pour **3 ans.**
Envois franco contre remboursement. — Pas de vente par acomptes.
Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres aux prix les plus bas. 752
On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent